

Il se consolait peut-être de sa chétive vie de hobereau en voyant que du moins on prenait au sérieux sa qualité de gentilhomme, et qu'il était régulièrement appelé aux assemblées de la noblesse (1). Mais, à vrai dire, pendant une longue période de près d'un demi-siècle, je ne trouve qu'un seul acte intéressant, sur lequel on s'arrêtera un peu, parce qu'il ouvre des aperçus singuliers sur les mœurs et usages de nos pères.

Bonne du Rocher tenait de ses ancêtres un droit de patronage sur une maison voisine du couvent des Frères Prêcheurs, au Puy; ce logis, fondé pour héberger les pèlerins, était devenu « au grand escandalle du public », le refuge des vagabonds et des femmes de mauvaise vie, et la vigilance de l'autorité n'avait pas réussi à changer l'état des choses. Pour faire cesser ces désordres et ramener la maison à sa destination pieuse, « Claude Vert, dit du Verdier, escuyer », agissant au nom de sa femme Bonne du Rocher, céda ce droit de patronage aux Dominicains du Puy, par un contrat du 9 mai 1621. Il ajouta même une libéralité en leur faveur, mais « à la charge que les religieux dudit couvent, que sont de présent et seront cy-après, seront tenus, la velhe et premières vespres et secondes de la feste de Monsieur Saint Vincens Ferrier, mètre la chappe qui est audit couvent que on appelle *la chappe Saint-Vincens*, sur l'authel de la chappelle Saint Jean l'Evangeliste, avec un cierge allumé au milieu de l'authel de ladite chappelle, et le presbre officiant encensera ladite chapelle et authel ;

(1) Lettres et pièces diverses de 1628, 1639, 1641, concernant le ban et arrière-ban, et le choix de députés de la noblesse pour les États généraux qu'il s'agissait de convoquer à Orléans (mentionnées dans l'*Anc. Forez*, 2^e année, p. 319).